

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE
2 OCTOBRE 2017**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 2 octobre 2017 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2017-10-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé.

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 316 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2017-10-02

Dispense de la lecture des procès-verbaux de l'assemblée du 5 septembre 2017 et de la séance extraordinaire du 18 septembre 2017

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le directeur général est dispensé de la lecture des procès-verbaux de l'assemblée du 5 septembre 2017 et de séance extraordinaire du 18 septembre 2017 ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 27 septembre 2017 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2017-10-03

Adoption des procès-verbaux de l'assemblée du 5 septembre 2017 et de la séance extraordinaire du 18 septembre 2017

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

(QUE)

QUE les procès-verbaux de l'assemblée du 5 septembre 2017 et de la séance extraordinaire du 18 septembre 2017 soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- De monsieur Benjamin Mendel, coordonnateur parcours et haltes Vélo Québec Événements, nous remerciant au nom de tous les participants pour notre accueil chaleureux lors du Défi de la Mauricie, le 17 juin dernier.
- De madame Jocelyne Saucier, présidente de l'AfÉas de Saint-Narcisse nous sollicitant financièrement pour leur partie de cartes annuelle, le 18 octobre prochain.
- De la fondation SSS de l'Énergie nous sollicitant financièrement et nous informant que les dons amassés serviront à l'achat de 16 lits électriques sécuritaires pour le département de psychiatrie de courte durée du 8^e étage de l'Hôpital du Centre-de-la-Mauricie.
- De madame Jacqueline Bergeron, présidente de l'AQDR des Chenaux, nous invitant à l'activité de reconnaissance aux bénévoles de l'AQDR des Chenaux, le vendredi 20 octobre prochain.
- De monsieur Sylvain Lemire, nous invitant au Forum touristique des Chenaux à la Salle Communautaire de Saint-Stanislas, le mercredi 4 octobre, de 18h30 à 21h30.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, Réclamation finale des dépenses no.1, dossier 555773 concernant le projet de mise aux normes de l'eau potable

Monsieur René Caissy, chargé de projet du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), nous informe que la vérification financière réalisée par le Service de vérification du MAMOT est terminée et que les dépenses reconnues admissibles par le ministère s'appliquent exclusivement aux travaux décrits à l'annexe B du protocole d'entente signé.

Programme d'Aide à l'amélioration du réseau routier municipal, Amélioration du rang Bas-de-la-Grande-Ligne

Monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, nous informe qu'il nous accorde une aide financière supplémentaire de 15 000\$, échelonnée sur trois années budgétaires pour des travaux de pavage dans le rang Bas-de-la-Grande-Ligne. Ces travaux seront réalisés dès les prochaines semaines.

Programme de Réhabilitation du réseau routier local, Volet Redressement des infrastructures routières locales, élaboration de plans et devis pour deux ponceaux du rang Saint-Félix, dossier RIRL-2017-554A

Monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, nous informe qu'il nous accorde une aide financière maximale de 5 512,00\$, pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection de deux ponceaux situés dans le rang Saint-Félix. (CE)

Ce montant équivaut à une aide financière de 75% du coût de réalisation des plans et devis qui seront réalisés par la firme GéniCité.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 5 septembre dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Aucune question.

2017-10-04

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois d'octobre 2017 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2017-10-05

Mandat au Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal

ATTENDU que, conformément à l'article 1065 du code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

(PROGRAMME)

2017-10-06

Programme du transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ 2014-2018), approbation de notre programmation de travaux;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyée par monsieur René Pinard
Et résolu

QUE la municipalité de Saint-Narcisse s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la programmation de travaux adoptée par la présente résolution et tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, soient annexés à la présente résolution à la page 318 du présent procès-verbal pour faire partie des présentes comme s'ils étaient ici au long reproduits.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité.

(HOMOLOGATION)

2017-10-07

Homologation du mandat à la compagnie Coffrage Sanschagrín pour la fabrication de la dalle et des murs de béton de l'entrée arrière de la salle municipale

ATTENDU que l'entrée arrière de la salle municipale doit être refaite à neuf;

ATTENDU que la démolition complète de l'entrée et la construction de la charpente seront réalisées par les employés de la municipalité;

ATTENDU que pour refaire l'entrée, les murs et la dalle de béton doivent être remplacés;

ATTENDU que la compagnie Coffrage Sanschagrín nous ont soumis un prix au montant de 3 300,00\$, taxes en sus, pour la construction de la dalle de radier et des murs de fondation;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le Conseil homologue le montant de 3 300,00\$, taxes en sus, soumis par la compagnie Coffrage Sanschagrín, pour la construction de la dalle de radier et des murs de fondation de l'entrée arrière de la salle municipale.

Adoptée à l'unanimité.

2017-10-08

Acceptation de la formation SIMDUT 2015 à nos employés municipaux

ATTENDU que le gouvernement du Canada a annoncé l'entrée en vigueur du Règlement sur les produits dangereux;

ATTENDU que l'ensemble de la législation fédérale et québécoise concernant le SIMDUT 2015 est maintenant en vigueur;

ATTENDU que les municipalités doivent avoir formé leurs employés avant le 1^{er} décembre 2018;

ATTENDU que l'APSAM donne cette formation à Saint-Maurice le 25 octobre prochain;

ATTENDU que messieurs Guy Trépanier, Sylvain Quessy, François Trudel, Alex Gignac-Rousseau et Marc Lahaie suivront cette formation;

ATTENDU que le montant pour cette formation est de 65\$ par personne;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil autorise messieurs Guy Trépanier, Sylvain Quessy, François Trudel, Alex Gignac-Rousseau et Marc Lahaie à suivre cette formation, d'une durée de 4 heures, le 25 octobre prochain à Saint-Maurice.

Adoptée à l'unanimité.

(PARTICIPATION)

2017-10-09

Participation de la municipalité au Gala reconnaissance-Gala Artisan

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse participera en tant que partenaire au Gala reconnaissance-Gala Artisan le 10 novembre prochain;

ATTENDU que pour la tenue de cet évènement, la Communauté entrepreneuriale des Chenaux nous sollicite pour l'achat de 8 billets;

ATTENDU que plusieurs entreprises de la MRC des Chenaux et de Saint-Narcisse seront mises en nomination;

ATTENDU que le Gala aura lieu à Saint-Stanislas;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil accepte l'achat de 8 billets au coût de 75\$ chacun pour un montant total de 600\$.

Adoptée à l'unanimité.

2017-10-10

Moisson Mauricie/Centre-du-Québec, campagne annuelle de financement 2017

ATTENDU la réception d'une lettre signée par monsieur Jean Pellerin, président du conseil d'administration et monsieur Stéphane Beaulac, porte-parole de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec, afin que la municipalité contribue financièrement à leur campagne annuelle de financement ;

ATTENDU que Moisson Mauricie/Centre-du-Québec vient en aide à près de 23 000 personnes par mois pour leurs besoins alimentaires et que cet organisme soutient les banques alimentaires de 76 organismes accrédités;

ATTENDU que Moisson Mauricie/Centre-du-Québec distribue des denrées à notre Centre d'Action Bénévole qui les redistribue dans les 9 municipalités du secteur des Chenaux, en bonifiant le panier de provisions dans le cadre de leur banque alimentaire;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer financièrement la banque alimentaire de notre Centre d'Action Bénévole;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse accepte de verser un montant de 250\$ à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec pour leur campagne annuelle de financement 2017.

Adoptée à l'unanimité.

2017-10-11

Camp de jour, dépôt de l'état des résultats de la saison estivale et versement de la subvention pour équilibrer le budget 2017

ATTENDU que l'organisation du camp de jour a terminé ses activités estivales le 18 août dernier, le rapport d'activités et le rapport financier étant déposés séance tenante;
(ATTENDU)

ATTENDU que l'organisation du camp de jour a été parrainée par la Commission de Développement Industriel et Commerciale (CDIC) de Saint-Narcisse;

ATTENDU que les dépenses de fonctionnement du camp de jour incluant les sorties, l'achat de matériel et la rémunération des animatrices ont été de l'ordre de 16 973,94\$;

ATTENDU que les revenus liés à ce projet incluent une subvention du programme Emploi Été Canada, les inscriptions et frais d'activités, représente un total de 12 849,85\$;

ATTENDU que pour équilibrer le budget, la municipalité doit investir une somme de 4 124,09\$ pour la saison estivale 2017 à titre de subvention;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le Conseil autorise le versement d'une subvention au montant de 4 124,09\$ et la remise des inscriptions et frais perçus pour les activités pour un montant de 8 968,00\$, totalisant une remise de 13 092,09\$ pour équilibrer le budget du camp de jour de la saison estivale 2017.

Adoptée à l'unanimité.

2017-10-12

Contrat accordé à madame Christine Trudel suite à son départ comme secrétaire trésorière adjointe de la municipalité

ATTENDU que madame Christine Trudel a quitté son emploi à titre de secrétaire trésorière adjointe le 29 septembre dernier, et ce, pour une nouvelle carrière;

ATTENDU que madame Christine Trudel a offert à la municipalité ces services de soutien technique et de transfert de connaissance pour une période indéterminée;

ATTENDU que madame Christine Trudel prévoit travailler le nombre d'heure nécessaire afin d'assurer la continuité de certains dossiers administratifs et le transfert de connaissance;

ATTENDU que pour la réalisation de ce mandat madame Christine Trudel sera rémunérée à un taux horaire de 26,72\$ de l'heure;

ATTENDU que madame Christine Trudel agira à titre d'employée temporaire de la municipalité;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil accorde un contrat de tenue de certains dossiers administratifs, soutien technique et de transfert de connaissance à madame Christine Trudel à un taux horaire de 26,72\$/heure, comme employé temporaire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

(BOURSE)

2017-10-13

Bourse d'études Théodore-Baril / Mary-Trépanier, lauréat 2017

ATTENDU que les membres du jury, conformément à l'article 7 du règlement portant le numéro 1999-11-353 relatif à la Bourse Théodore-Baril/Mary-Trépanier, recommandent que la bourse pour l'année 2017 soit versée à madame Nina Hébert-Murakami étudiante de troisième année en médecine à l'université McGill;

ATTENDU que selon le rapport de madame Lauraine Gauthier, membre et représentante du jury de sélection, madame Nina Hébert-Murakami a satisfait aux exigences décrétées par la réglementation municipale ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le Conseil autorise l'émission d'un chèque au montant de 1 000\$ à madame Nina Hébert-Murakami, demeurant au 615 rang Haut-de-la-Grande-Ligne à Saint-Narcisse;

QUE le Conseil félicite, madame Nina Hébert-Murakami, fille de madame Takako Murakami et de monsieur Mark Hébert, originaire de Saint-Narcisse, lauréate 2017 de la Bourse Théodore-Baril / Mary-Trépanier;

QUE les membres du Conseil réitèrent leurs sincères remerciements à la fondation de monsieur Marcel Trudel, historien décédé en janvier 2011, pour sa généreuse contribution à la bourse d'études Théodore-Baril / Mary-Trépanier, bourse décernée depuis 1999 à un étudiant ou une étudiante universitaire, ayant des origines narcissoises, afin de lui apporter un soutien financier.

Adoptée à l'unanimité.

2017-10-14

Mise à jour des rôles de perception, écritures comptables

ATTENDU la réception d'une demande, de monsieur Yannick Asselin pour le crédit des taxes de l'ensemble des services municipaux pour la vacance de son logement situé, au 251, rue de l'Église;

ATTENDU la réception d'une demande, de monsieur Philippe Guilbeault-Verville pour le crédit des taxes de l'ensemble des services municipaux pour la vacance de son logement situé, au 502, rue de l'Église;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger le rôle de perception pour soustraire au dossier de monsieur Yannick Asselin de monsieur Philippe Guilbeault Verville, les taxes des différents services de leurs logements étant respectivement situés au, 251, rue de l'Église et 502 rue de l'Église, leurs logements étant vacants;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le rôle de perception pour tenir compte du recensement des chiens et qu'il est nécessaire d'ajuster nos listes pour tenir compte des modifications apportées depuis le recensement;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

(QUE)

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à faire les écritures comptables au rôle de perception pour soustraire les taxes de services au dossier de monsieur Yannick Asselin et de monsieur Philippe Guilbeault-Verville en date du 1^{er} janvier 2017, de leurs logements étant respectivement situés au, 251, rue de l'Église et 502 rue de l'Église à Saint-Narcisse.

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour soustraire une licence de chien au dossier de madame Linda MacCulloch situé au 60, Rang 2 Sud, pour ajouter une licence de chien au dossier de monsieur Mathieu Gauthier situé au 210, rue Principale, pour ajouter une licence de chien au dossier de monsieur Jocelyn Trudel situé au 127, Rang 2 Sud à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

2017-10-15

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h20.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général